

AVIS PUBLIC

Consultation écrite

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal a adopté un projet de règlement intitulé *Projet de Règlement n° 474-2022-A modifiant le Règlement de zonage n° 474 de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton* lors d'une séance extraordinaire tenue le 22 février 2022, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Le *Projet de Règlement n° 474-2022-A modifiant le Règlement de zonage n° 474 de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton* a pour objet de :

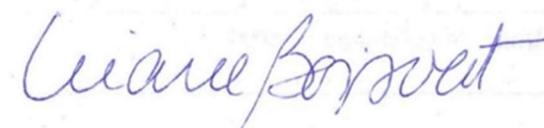
- D'agrandir la zone AFR-3 à même une partie de la zone AFC-2 afin d'intégrer le lot 6 401 043 à la zone AFR-3 (lot à l'extrémité de la rue des Platanes)

Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Avis est donné de **la tenue d'une consultation écrite** débutant à la publication du présent avis et se terminant le 11 mars 2022. Les commentaires ou interventions doivent être transmis par écrit à la greffière, Stéphanie Jobin, par courriel au sjobin@sddb.ca ou par la poste au 2050, rue Ernest-Camiré, C.P. 120, à Saint-Denis-de-Brompton (QC), J0P 2P0 avant le 11 mars 2022 à 16 h 30.

Des copies du projet de règlement ainsi que le plan de la zone concernée peuvent être consultés au bureau municipal situé au 2050, rue Ernest-Camiré, à Saint-Denis-de-Brompton sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site internet de la Municipalité (<https://www.sddb.ca/>).

DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 23 février 2022



Liane Boisvert
Directrice générale et greffière-trésorière